
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 août 2016 à 9 h
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCES :

Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Alain BEAULIEU, Chef de division -Aménagement urbain et du patrimoine
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 9 h.

CA16 14 0234

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 02, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 02, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA16 14 0235

Octroyer un contrat à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement d'un terrain de balle au parc Villeray, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 569 422,52 \$, incluant les taxes et voter des incidences de 80 482,50 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-15-02 (11 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement d'un terrain de balle au parc Villeray, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 2 569 422,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public PARCS-15-02, le tout conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
2. d'autoriser une dépense totale de 2 649 905,02 \$, taxes incluses, comprenant le contrat des travaux et les frais incidents de 80 482,50 \$, le cas échéant;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1162794003

CA16 14 0236

Octroyer un contrat à Trempro construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du parement et d'aménagements intérieurs au Centre communautaire du parc Ogilvy aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 384 421,47 \$, taxes incluses et voter des incidences de 17 246,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-16-04 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du parement et d'aménagements intérieurs au Centre communautaire du parc Ogilvy, au montant de sa soumission, soit au montant total approximatif de 384 421,48 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-16-04;
2. d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les frais incidents, le cas échéant;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1161321008

CA16 14 0237

Autoriser une dépense de 68 883,74 \$, incluant le rabais de 16 000 \$ du programme « Roulez électrique » à Cité Nissan Gabriel pour l'achat de deux véhicules électriques de type Nissan Leaf SV et accepter une subvention de 12 365,60 \$ provenant du Fonds de véhicules verts de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 68 883,74 \$, incluant le rabais de 16 000 \$ du programme « Roulez électrique » et recevoir la subvention de 12 365,60 \$ du Fonds de véhicules verts de la Ville de Montréal pour l'acquisition de deux véhicules électriques de type Nissan Leaf SV, de l'année 2016.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1164518009

CA16 14 0238

Édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type «bannière» sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type «bannière» en vinyle sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est, aux conditions suivantes :

- qu'elle soit conforme aux plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 juillet 2016 et déposés en soutien de la présente demande;
- qu'elle soit installée uniquement pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 avril 2017 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1161010021

CA16 14 0239

Donner un avis de motion du Règlement RCA16-14002 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de panneaux de stationnement interdit, excepté les véhicules électriques en recharge.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA16-14002 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'installation de panneaux de stationnement interdit, excepté les véhicules électriques en recharge.

40.02 1161766007

CA16 14 0240

Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14005-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14005-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

40.03 1161766008

CA16 14 0241

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 2959, rue Bélanger. Demande d'installation d'enseignes 3001149670.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1, préparé par Lettram design plus, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 juillet 2016, visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 2959, rue Bélanger. Demande d'installation d'enseignes numéro 3001149670.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1161385015

CA16 14 0242

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, l'installation de persiennes en façade ainsi que la modification à la résolution CA16 14 0068 adoptée le 8 mars 2016 et visant à approuver les plans pour la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest. Demande de permis 3001117014.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan intitulé « Coopérative d'habitations citadins du parc - habitation de Castelnau », feuillet A523, daté du 7 mars 2016, préparé par Saia, Barbarese, Topouzanov architectes, joint à la présente et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 6 septembre 2016 et concernant l'installation de persiennes en façade et d'approuver la modification à la résolution CA16 14 0068 adoptée le 8 mars 2016 en abrogeant la condition exigeant l'installation de fenêtres à battant sur le bâtiment à construire au 65-95, rue de Castelnau Ouest (demande de permis 3001117014).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1161010020

Levée de la séance

À 9 h 45, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.